

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année 3
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					LP
Mention :	Métiers de l'Industrie : Conception de Produits Industriels					
Parcours :	Plastiques Innovants, Objets Connectés Et Plastronique PIOCEP <i>En alternance</i>					
Volume horaire étudiant :	63 h	169,75 h	222,25 h		140 h	455 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total (hors projet et stage)
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Période de formation en entreprise: : 39 semaines	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Christophe GAUTHIER ☎ 03.80.39.65.02 rplppiocep@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi LP PIOCEP ☎ 03.80.39.65.19 Suivi pédagogique ☎ 03.80.39.64.90 Fax : 03.80.39.64.64 gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Génie Mécanique et Productique GMP Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON Cédex

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

- Former des personnels techniques polyvalents afin de répondre aux besoins des entreprises de la plasturgie disposant d'un bureau d'étude et/ou d'un site de production souhaitant développer des produits innovants nécessitant des connaissances dans ces domaines d'activité ;
- Participer au développement économique en apportant des connaissances dans des domaines innovants tels que les agro-matériaux, les plastiques recyclés, les plastiques hautes performances, les objets connectés ;

- Offrir à des diplômés Bac + 2, des compétences en plasturgie et des notions d'électronique, en proposant un cursus attractif permettant une formation diplômante et professionnalisante ;
- Permettre à des salariés d'entreprises ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoirs faire acquis dans l'entreprise par la Valorisation des Acquis d'Expériences et/ou de leur permettre une remise à niveau de leurs connaissances.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Cette licence professionnelle par alternance, à mi-chemin entre le niveau de technicien et celui d'ingénieur, permet à ses diplômés d'occuper des postes divers, dans une équipe sous la responsabilité d'un ingénieur ou sous leur propre responsabilité directement en lien avec la direction. Ils pourront entre autres intervenir dans les secteurs de la conception de pièces plastiques et dans les projets d'intégration de fonctions électroniques dans les produits plastiques.

Les métiers visés (Niveau II) en regard de la nomenclature INSEE :

Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électronique ;

- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation ;
- Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation ;
- Technicien de bureau d'étude ;
- Technicien d'industrialisation ;
- Assistant ingénieur en recherche en développement ;
- Responsable amélioration continue.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

La licence PIOCEP permet d'acquérir une double compétence en plasturgie et en électronique afin d'être capable de :

- Développer des solutions innovantes de la conception à l'industrialisation de produits plastiques à hautes performances ;
- Mettre en œuvre des polymères bio-sourcés et des agro-matériaux ;
- Mettre en œuvre des polymères issus du recyclage
- Proposer des solutions techniques adaptées aux problèmes liés à la mise en forme des polymères et à l'intégration de composants électroniques dans le cadre de conception d'objets connectés. Les solutions proposées pouvant amener à mettre en œuvre des compétences en plastronique.
- Gérer des projets en lien avec les domaines précédents.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ La licence PIOCEP est accessible:

En alternance, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans les entreprises du secteur de la plasturgie ou de l'électronique.

Le recrutement s'effectue sur dossier parmi les titulaires d'un DUT ou d'un BTS en rapport avec les sciences et techniques industrielles, la mise en forme des matériaux ou l'électronique, les élèves des Classes spéciales admissibles à une école d'ingénieurs, les étudiants ayant validé 120 crédits européens (ECTS) d'un cycle de licence universitaire scientifique. Un entretien pourra être proposé dans certains cas.

Pour toute inscription :

Se renseigner auprès du Service de Formation Continue de l'Université de Bourgogne : (03.80.39.51.80) ou auprès du secrétariat du département GMP de l'IUT de DIJON-AUXERRE (03.80.39.64.90).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général du parcours proposé :

Les enseignements sont assurés dans le cadre de l'alternance IUT/ Entreprise (se référer au calendrier de l'alternance téléchargeable sur le site web de l'IUT).

Le volume horaire est de 455 heures. Les périodes en formation et en entreprise alternent avec un rythme de 1/2 semaines en formation et 2/3 semaines en entreprise

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (quel que soit leur forme) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

- volume des enseignements : 455 heures
- volume du projet tutoré (réalisé en entreprise) : 140 heures
- 13 semaines d'enseignement en centres pédagogiques (Université, partenaires pédagogiques)
- durée de la période en entreprise : 39 semaines
- autres modalités pédagogiques : formation en alternance, par contrat de professionnalisation et apprentissage, sur une durée de 12 mois.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE.1	discipline	Total	CM	TD	TP	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Conception et réalisation des Produits Plastiques	Conception et simulations mécaniques	19,25	1,75	7	10,5		CC*	Ep. Écrite/Orale	2
	Eco-conception : cycle de vie, recyclage	15,75	5,25	5,25	5,25		CC	Ep. Écrite/Orale	1
	Analyse Fonctionnelle	10,5		10,5			CC	Ep. Écrite/Orale	1
	Connaissance et comportement des polymères	21	7	14			CC	Ep. Écrite/Orale	2
	Simulations rhéologiques	12,25	1,75	3,5	7		CC	Ep. Écrite/Orale	1,5
	Rétroconception et prototypage	12,25	1,75	3,5	7		CC	Ep. Écrite/Orale	1,5
	Technique et optimisation de la mise en forme des matières plastiques et composites	33,25	3,5	5,25	24,5		CC	Ep. Écrite/Orale	3
TOTAL UE.1		124,25	21	49	54,25	12		12	

*CC : contrôle continu

UE. 2	discipline	Total	CM	TD	TP	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Conception et intégration électronique	Réalisation des circuits électroniques	21	3,5	3,5	14		CC	Ep. Écrite/Orale	2
	Optimisation et CAO des circuits imprimés	24,5	3,5	7	14		CC	Ep. Écrite/Orale	3
	Simulations électroniques	10,5	1,75	1,75	7		CC	Ep. Écrite/Orale	1,5
TOTAL UE.2		56	8,75	35	35	6,5		6,5	

UE.3	discipline	Total	CM	TD	TP	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Connaissance des Technologies Innovantes	Agro-matériaux. Plastiques Bio-sourcés. Plastiques recyclés	49	7	7	35	15	CC	Ep. Écrite/Orale	4
	Plastiques Hautes Performances	45,5	7	7	31,5		CC	Ep. Écrite/Orale	4
	Objets connectés : choix d'un protocole de communication	24,5	7	7	10,5		CC	Ep. Écrite/Orale	3
	Projet de réalisation d'un objet connecté (plastronique...)	56	7	7	42		CC	Ep. Écrite/Orale	4
TOTAL UE.3		175	28	28	119				15

UE.4	discipline	Total	CM	TD	TP	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Outils de l'entreprise	Communication Professionnelle	15,75	5,25	10,5		7,5	CC	Ep. Écrite/Orale	1
	Management	10,5		10,5			CC	Ep. Écrite/Orale	1
	Anglais Professionnel	24,5		24,5			CC	Ep. Écrite/Orale	2
	Gestion de Projets	10,5		10,5			CC	Ep. Écrite/Orale	1
	Applications industrielles et veille technologique	28		14	14		CC	Ep. Écrite/Orale	1,5
	Spécification et qualification des produits. HSE	10,5		10,5			CC	Ep. Écrite/Orale	1
TOTAL UE.4						7,5			7,5

UE.5	discipline	Total	CM	TD	TP	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Projet technologie innovante	Projet tuteuré dans l'une des techniques particulières de l'UE.3					5	Rapport + soutenance		
TOTAL UE.5		140h de travail personnel							5

UE.6	discipline	Total	CM	TD	TP	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Projet Industriel	Projet réalisé dans l'entreprise d'accueil					14	rapport + soutenance+ évaluation entreprise		
TOTAL UE.6									14

	CM	TD	TP	Total	ECTS
TOTAL Annuel	63	169,75	222,25	455	60

■ Modalités de contrôle des connaissances

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

[le Référentiel commun des études LMD](#)

● Sessions d'examen

Il est organisé deux sessions d'examens chaque année, la première en fin d'alternance, avec éventuellement des épreuves terminales anticipées en cours d'année, la seconde au mois de septembre :

- 1ère session - Pour chaque candidat, le Jury détermine l'admission au diplôme.
- 2nde session - Un candidat déclaré non admis en 1ère session est renvoyé à la seconde session.

A cette session, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE (de la formation académique) pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Pour les autres UE, il passe une épreuve écrite ou orale dans chaque sous-UE (SUE) où il a obtenu une note inférieure à 10/20.

La note obtenue à cette SUE remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la SUE, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues (avec leur poids prédéfini) (sauf pour l'anglais, où la note de contrôle continu est conservée).

Le candidat n'a pas la possibilité de repasser une UE où il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Le Jury de seconde session se réunit après la fin de ces épreuves écrites orales et délibère alors selon un mode identique à la première session.

L'absence non justifiée à une épreuve comptant pour l'évaluation du contrôle continu ou des travaux pratiques est sanctionnée par la note zéro.

Pour une absence justifiée à une épreuve comptant pour l'évaluation du contrôle continu ou des travaux pratiques, le responsable pourra neutraliser la note manquante ou faire passer un oral de remplacement.

Un étudiant absent de manière injustifiée à une épreuve écrite ou à une épreuve orale est considéré comme défaillant. Aucun calcul de note n'est alors effectué pour cette UE, et aucune compensation ne peut intervenir.

L'absence justifiée à une épreuve écrite ou à une épreuve orale est sanctionnée par la note zéro, ou, sur décision du jury, par la neutralisation de la note manquante.

La licence étant à effectif limité, le redoublement n'est pas systématique.

● Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois**

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tuteurés et le stage
- et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement académiques ou professionnels, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.